

Le menteur professionnel Valls nous baratine sur les retraites

La bombe à retardement de la faillite des systèmes des retraites a trois détonateurs. Le premier consiste à transférer les pensions sur l'Assedic en retardant l'âge de départ, le deuxième interdit les départs avec décote pour retarder le troisième -inévitabile- l'explosion de l'escroquerie à la Ponzi. Manuel Valls s'était pourtant fendu d'un texte cet été, mais, connaissant le pedigree du loulou <https://ripostelaique.com/emmanuel-ratier-mort-de-lhomme-avait-montre-vrai-visage-de-manuel-valls.html>, la directive du premier ministre de Hollande sentait déjà le frelaté. Pas loupé.

L'info foireuse publié le 31 août 2016 par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Qu'est-ce qu'une retraite à taux plein au régime général ?

Une pension de retraite à taux plein est une pension qui ne subit aucune décote.

La formule de calcul de la pension de retraite du régime général est la suivante : salaire annuel moyen **x taux plein ou minoré d'une décote** x durée d'assurance au régime général/durée d'assurance maximum + surcote éventuelle.

Bénéficie du taux plein, un salarié qui prend sa retraite :

- en justifiant, à sa date de départ, du nombre de trimestres d'assurance exigé pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Ce nombre varie selon l'année de naissance, de 163 trimestres (40 ans et 9 mois) pour les personnes nées en 1951, à 172 trimestres (43 ans) pour

les personnes nées à partir de 1973 ;

- ou bien, s'il ne justifie pas de ce nombre de trimestres, en attendant un âge plus tardif que l'âge légal de départ. Cet âge est appelé « *âge de départ à taux plein automatique* » et varie selon l'année de naissance, de 65 ans pour les personnes nées en 1951, à 67 ans pour les personnes nées à partir de 1955.

Ainsi, par exemple, une personne née en 1953 peut bénéficier, en 2016, d'une retraite à taux plein si elle justifie de 165 trimestres d'assurance (41 ans et 3 mois). À défaut, elle pourra bénéficier d'une retraite à taux plein, quel que soit son nombre de trimestres d'assurance, lorsqu'elle aura 66 ans et 2 mois (en 2019 ou 2020 selon son mois de naissance).

Lorsqu'une personne décide de partir à la retraite sans justifier de l'une de ces deux conditions de durée d'assurance ou d'âge, une décote est appliquée sur le montant de sa pension de retraite qui varie en fonction notamment du nombre de trimestres manquant pour bénéficier d'une pension à taux plein.

Attention : une retraite à taux plein est une pension sans décote, mais le montant de la pension varie selon la durée d'assurance.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10901?xtor=EPR-100>

Or, Manuel Valls, en embuscade pour se glisser dans les prochaines mandatures de 2017, est l'une des figures de proue de la lie des politiciens de France qui n'en est pas à un mensonge près. Et harcelée par mes soins, la CNAV est très embêtée pour affirmer officiellement qu'aucune décote n'est possible.

<https://ripostelaique.com/m-valls-pourquoi-vouloir-promouvoir-lislam-une-culture-qui-veut-notre-mort.html>

La retraite par répartition est un système de Ponzi (c'est-à-dire une escroquerie où les derniers arrivés « passent devant la glace », suivant l'expression favorite des vendeurs d'automobiles)

Dès 2012, le site *Contrepoints*, s'est fait l'écho d'une éblouissante démonstration : la preuve mathématique que le système de retraite par répartition est une chaîne de Ponzi, c'est-à-dire qu'il relève du même procédé financier que l'arnaque de Madoff.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas l'affaire Ponzi, rappelons que Charles **Ponzi** était un escroc italien à l'origine d'une astucieuse escroquerie basée sur une chaîne d'emprunt. Et pour les retraites par répartition, c'est pareil.

« ... C'est-à-dire qu'un mathématicien dans sa tour d'ivoire, ne connaissant strictement rien au monde extérieur, pouvait dès le début montrer que ce système était impossible, et ce hors de toute considération concrète. Et d'ailleurs, les économistes le savaient... »



Valeur future et valeur présente

Pour comprendre la démonstration, il faut saisir ce qu'est une valeur future, et réciproquement une valeur présente : » ... La

valeur dans un an d'un euro aujourd'hui, correspond au nombre d'euros que vous obtiendriez en échangeant votre euro d'aujourd'hui: « Concrètement, vous donneriez un euro aujourd'hui, et recevriez une somme dans un an. La différence entre les deux est définie par le taux d'intérêt, i , sur la période. Ainsi... Ce qui implique que ...

Ce qui signifie que si vous placez cette somme aujourd'hui sur un compte en banque, vous aurez à la période t exactement le montant nécessaire pour réaliser votre dépense

Ce raisonnement permet d'établir la « contrainte budgétaire intertemporelle » d'un agent économique... »

La condition de solvabilité

« Dans les modèles macroéconomiques, la contrainte budgétaire intertemporelle a un nom croustillant. On l'appelle « no ponzi game condition ». Dans le cas de la retraite par répartition, cette condition s'écrit : ...

C'est-à-dire que la valeur présente de l'ensemble des cotisations présentes et futures couvre la valeur présente de l'ensemble des pensions présentes et futures . Cela autorise le système à être parfois en déficit (et donc de perdre le paiement d'intérêts sur une dette) et parfois à constituer des réserves (et donc de dégager du rendement sur leur placement). Mais si cette condition n'est pas remplie, le système n'est pas financièrement stable, c'est alors un ponzi qui a besoin d'apports extérieurs pour survivre.

Les financiers connaissent quant à eux ces sommes sous les termes « somme des flux actualisés » ou, en anglais, « discounted cash flows ».

Preuve du Ponzi

« Démontrons désormais qu'il s'agit effectivement d'un Ponzi.

Le système par répartition prétend donner un meilleur

rendement que l'épargne (sans quoi il n'a aucun intérêt, vu qu'il suffirait d'épargner les cotisations). Si on note r le rendement de la répartition, et que nous rappelons que i est le taux d'intérêt sur l'épargne, on a donc...

En réintroduisant les premières pensions dans la somme, on obtient finalement :...

C'est-à-dire une relation qui ne respecte pas la « no ponzi game condition ». La valeur actuelle des recettes est inférieure à celle des dépenses.

Concrètement, que cela veut-il dire ? Cela signifie qu'il est impossible que le système délivre un rendement strictement supérieur au taux d'intérêt pour chaque génération. Cela implique aussi, que si une génération a obtenu du système un rendement supérieur à celui de l'épargne, au moins une autre génération obtiendra un rendement inférieur à l'épargne. Il s'agit, vis-à-vis de l'épargne, d'un jeu à somme nulle. Cela signifie que si une génération a bénéficié du système, une autre sera nécessairement perdante. Or, ceci est toujours le cas, car à l'initialisation d'un système par répartition, une génération reçoit la première des pensions, sans avoir versé de cotisations auparavant (vu que le système n'existait pas) : elle obtient donc un rendement infini. ».

En des termes moins choisis, vous aurez « le bonjour d'Alfred ». Ce qui fera beaucoup avec votre épargne pour les migrants <http://ripostelaique.com/votre-epargne-pour-gaver-les-migrants-et-les-quartiers.html>

Démonstration complète et calculs sur : <https://www.contrepoints.org/2012/12/21/108821-la-retraite-par-repartition-est-un-systeme-de-ponzi-la-preuve-mathematique>

Info retraite, le nouveau site en doublon



Depuis peu, le gouvernement a mis en place Info retraite, un site qui reprend et complète celui de la Cnav <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/accueil> , sans doute dans le cadre des mesures de simplifications et d'économies dans l'administration. Et même aussi un nouveau formulaire de demande de retraite http://www.leparticulier.fr/jcms/p1_1613944/un-nouveau-formulaire-de-demande-de-retraite-a-remplir?xtor=ES-24-

<https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html>



<http://www.marisoltouraine.fr/?s=retraites>

<http://www.sauvegarde-retraites.org>



<http://www.sauvegarde-retraites.org/campagne-d-action-retraite.php>

<https://ripostelaique.com/je-suis-egalement-un-retraite-spolie-par-hollande.html>



Le COR, une officine bien dans ses pantoufles <http://www.cor-retraites.fr>

Jacques Chassaing